

Pourquoi Montréal interdit des races rares?

Montréal, Québec le 19 Septembre 2016

Le projet de règlement visant à interdire trois races de chiens dans les 19 arrondissements de Montréal est inquiétante. Il n'existe aucune preuve appuyant la croyance qu'il existe des races dangereuses. Les preuves montrent plutôt que des chiens sans égard à leur race, peuvent être dangereux, et que ces chiens appartiennent souvent à des personnes inexpérimentées ou négligentes.

Malheureusement, les statistiques de morsure de chien ne sont pas des statistiques, et toute donnée sur les morsures de chiens par race sont inexactes parce qu'elles sont fondées sur des conjectures. Le terme 'race' a une signification spécifique qui est utilisée à tort par beaucoup de gens, même parmi ceux qui œuvrent dans le domaine canin. Un chien est d'une race lorsqu'on peut retracer ses origines à l'époque où sa race a été reconnue dans une lignée ininterrompue à travers un pedigree. Tout autre chien est un bâtard. Au Canada, les trois races généralement nommées dans ces types de lois sont si rares que la plupart des gens n'en verront jamais un exemple de race pure de l'un d'eux.

American Staffordshire Terrier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
QUEBEC	1	0	0	1	3	0	4	0	5	0	0	0
CANADA	33	45	20	14	22	21	46	32	34	58	37	21
Staffordshire Bull Terrier												
QUEBEC	8	3	2	6	6	3	4	7	6	2	5	8
CANADA	243	104	105	104	151	130	148	129	113	140	112	96

Ci-dessus, un tableau indique le nombre de chiens des races visées, qui sont enregistrés par le Club Canin Canadien (CCC) pour l'ensemble du Canada et du Québec respectivement au cours des dix dernières années. Le CCC est un organisme accrédité par le gouvernement fédéral qui enregistre les chiens de race en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux. Le Terrier Pit Bull Américain est inscrit auprès du United Kennel Club (UKC) et de l'American Dog Breeders Association (ADBA), ainsi que la Société canadienne d'enregistrement des animaux, un autre organisme fédéral sous les auspices de Agriculture Canada.

La Ville de Montréal devrait être responsable et proactive avec une approche similaire à celle de Calgary et son règlement de propriété responsable d'animaux. Étant l'un des règlements les plus respectés, il enseigne aux gens ce que l'on attend d'eux et récompense les propriétaires pour un bon comportement. Ceux qui ne répondent pas aux normes communautaires sont traités de la même façon, indépendamment du type, de la race ou de la taille des animaux impliqués.

Une évaluation complète des risques doit être menée par la ville de Montréal pour évaluer le risque de décès et de morsures des races rares et des types de chiens qu'elle propose d'interdire et les types de chiens.

Les interdictions et autres lois injustes sont inefficaces et coûteuses, en plus de conduire à une méfiance des citoyens envers les fonctionnaires, en particulier au niveau municipal.

ASTCC President Catherine Prothro barberycoast@eastlink.ca

Alternate contact Mireille Goulet mireillegoulet@hotmail.com